

Guide d'organisation à l'usage des clubs souhaitant recevoir des Championnats de la LIFA (piste)

Sommaire



- Informations préliminaires
- La procédure de candidature
- Le cahier des charges
- Les installations sportives
- Le matériel
- Le jury
- Les horaires
- Le repas des juges
- La convention LIFA/club organisateur
- La facturation des repas
- Médical
- Antidopage
- Partenariat

Informations préliminaires

Informations préliminaires



- L'organisation de Championnats est un projet collectif qui suppose une bonne collaboration entre le club organisateur et la LIFA.
- Le présent document ne constitue pas un cahier des charges. Il a uniquement pour vocation de dresser les points essentiels et communs à l'ensemble des championnats organisé par la LIFA.
- Le club organisateur aura pour mission de préparer les installations sportives et de prévoir la restauration du jury. La LIFA se chargera de la gestion des engagements et du recrutement du jury.

La procédure de candidature

La procédure de candidature



- Avant chaque début de saison, la LIFA publie un calendrier annuel contenant les dates de ses compétitions.
- A partir de la publication du calendrier jusqu'au mois de décembre les clubs peuvent candidater pour accueillir des Championnats sur leur stade.
- Afin de candidater, il suffit d'envoyer le formulaire prévu à cet effet au service compétition.
- Un club envisageant une candidature peut également faire la demande du cahier des charges.

Le cahier des charges

Le cahier des charges

- La LIFA dispose d'un cahier des charges spécifique à chaque Championnats. Ces cahiers des charges ont été rédigés en tenant compte des expériences acquises lors des éditions précédentes.
- Ces derniers permettent de lister les besoins de chacune des compétitions organisées par la LIFA
- Ils permettent également de préciser les obligations du club organisateur et de la LIFA.
- Le respect de ces cahiers des charges est impératif afin d'assurer le succès de nos Championnats.

Les installations sportives

Les installations sportives



- Les Championnats organisés par la Ligue d'Île-de-France d'Athlétisme doivent se dérouler sur un stade bénéficiant, au minimum d'un classement régional en cours de validité. Le stade doit bénéficier d'un classement pour l'ensemble des disciplines*.
- Une piste de 400m de 6 à 8 couloirs est indispensable pour les compétitions de plein air comportant des courses.

* Les Championnats de relais, de lancers longs et demi-fond long peuvent se dérouler sur des stades incomplets à condition que ce dernier soit dûment homologué pour les disciplines prévues au programme des Championnats à implanter.

Les installations sportives



- Les différents ateliers utilisés doivent être en bon état et être conformes à la réglementation fédérale.
- Le stade doit être préparé et tracé en amont de la compétition par le club support.

Le matériel

Le matériel

- Les cahiers de charges de la LIFA comportent une liste du matériel à prévoir pour le bon déroulement de la compétition.
- La Ligue de l'Île-de-France d'Athlétisme fournira le matériel de chronométrie électrique et les ordinateurs pour la gestion de la compétition.
- La Ligue peut également compléter le matériel avec des engins de lancers et des engins de mesure.

Le matériel

- Le club support doit en revanche fournir l'ensemble du matériel « stade » :
 - Starting blocs
 - Compte tour avec cloche
 - Cages de lancers
 - Barres de sauts, poteaux et tapis de réception
 - Planches de sauts horizontaux (en bon état)
 - Manches à air
 - Echelle de chronomètres
 - Haies et si au programme, barrières de steeple.
 - Sonorisation

Le jury

Le jury

- Le jury fait l'objet d'un recrutement par la Ligue d'Île-de-France d'Athlétisme.
- La LIFA assure la composition du jury et se charge de convoquer ce dernier
- Le club organisateur devra en revanche mobiliser des bénévoles afin de tenir la buvette, gérer le matériel technique et assurer la distribution des repas aux juges. Des navettes peuvent également être demandées par la LIFA.

Les horaires

Les horaires

- Les horaires de la compétition sont réalisés par la Ligue d'Île-de-France d'Athlétisme.
- Le club support est consulté avant la validation des horaires, notamment afin d'être certain que les spécificités du stade sont compatibles avec les horaires prévus.
- Les horaires sont diffusés très en amont des Championnats. Ils peuvent faire l'objet d'un ajustement le jeudi précédent la compétition afin de tenir compte du nombre d'engagés.

Le repas des juges

Le repas des juges

- Le repas des juges doit être préparé et distribué par le club support.
- Une boisson supplémentaire doit également être mise à la disposition des juges pour chaque journée de compétition*
- Il est recommandé de prévoir des tickets boissons et des tickets repas pour chaque officiel. En cas d'impossibilité pour le club de fournir ces tickets, la LIFA peut les réaliser.

*
en cas de forte chaleur, une boisson supplémentaire peut être prise en charge par la LIFA

La convention LIFA/club organisateur

La convention LIFA/club organisateur



- Une convention entre la LIFA et le club support sera conclue en amont de la compétition
- Cette convention permet de régir les droits et les obligations de chacune des parties prenantes à l'organisation des Championnats.
- Cette convention permet à la LIFA de verser une aide à l'organisation de :
 - 250€ pour une compétition en soirée
 - 500€ pour une compétition d'une journée
 - 1000€ pour une compétition se déroulant sur un week-end complet

La facturation des repas

La convention LIFA/club organisateur



- La Ligue de l'Île-de-France d'Athlétisme prend en charge le panier repas sur la base d'un forfait de 10€ pour un panier repas avec boisson et des cafés incluant une boisson supplémentaire l'après-midi.
- Le contenu du panier repas doit être conforme au cahier des charges de la compétition. Dans le cas contraire, la LIFA se réserve le droit de réduire le montant de sa prise en charge.

La convention LIFA/club organisateur



- La facturation des repas se fait après la compétition.
- Cette facturation est en plus de l'aide prévue à la convention d'organisation.
- La facturation des repas doit se faire sur la base du jury enregistré sur le SI-FFA + les équipes de premiers secours mobilisées.

Médical

Médical



- La Ligue d'Île-de-France se charge d'assurer la couverture médicale de ses Championnats :
- Celle-ci sera assurée
 - Soit par la Commission Médicale de la LIFA
 - Soit par un DPS adapté à l'envergure de la manifestation.

L'anti-dopage

L'anti-dopage

Il convient de prévoir des locaux exclusivement affectés à l'anti-dopage. Ces locaux doivent comporter une salle d'attente et une salle de travail avec toilettes attenantes pour chaque sexe.

Ces salles doivent être équipées de 2 tables et 6 chaises.

Ces locaux doivent être non accessibles au grand public et composer un ensemble isolé.

Une signalétique spécifique doit être mise en œuvre.

Partenariat

Partenariat

- Les partenaires de la LIFA seront visibles sur les différents supports de communication de la compétition.
- Les partenaires de la LIFA disposeront d'une visibilité sur le stade (banderoles, chevalet, etc...). Ces supports de communication seront acheminés sur le stade par la LIFA.
- Le club support peut également mettre en avant ses partenaires à condition qu'ils ne soient pas en concurrence avec ceux de la LIFA.
- Le club support devra soumettre à la LIFA la liste de ses partenaires souhaitant bénéficier d'une visibilité lors de la compétition.

Informations et contact

Informations et contact



Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à contacter notre Chef de projets compétitions :

Hatem BEN AYED

hatem.benayed@athleif.org

01 42 55 95 51 – 06 43 14 74 74

Fiche de candidature pour accueillir une compétition LIFA
[en cliquant ici](#)